

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/08/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

ACQUISITION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, SIS RUE DANIEL BLERVAQUE ET CHEMIN DE BEAUREGARD DANS LA ZAC "CARRIERES CENTRALITE" A CARRIERES-SOUS-POISSY : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION RELATIVE A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D'HLM LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/08/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Etaient présents : 19

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 2

GARAY François a donné pouvoir à LEBouc Michel
POYER Pascal a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

Absent(s) non représenté(s) : 3

BROSSE Laurent, AIT Eddie, ARENOU Catherine

Absent(s) non excusé(s) : 0

21 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Les Résidences Yvelines Essonne est une Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA HLM) qui disposait, au 1^{er} janvier 2024, d'un patrimoine locatif social de 9 736 logements sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle est à ce titre le premier bailleur du territoire en volume de logements.

La société réalise une opération d'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 26 logements locatifs sociaux, rue Daniel Blervaque et chemin de Beauregard, dans la ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy.

Par délibération du Bureau communautaire du 16 janvier 2025, la Communauté urbaine a accordé sa garantie d'emprunt au projet susmentionné en contrepartie de la réservation de 5 logements.

Cependant, une nouvelle convention de réservation de logement doit être conclue avec Les Résidences Yvelines Essonne en raison d'une modification du tableau de réservation. Cette convention de réservation établit une nouvelle liste de 5 logements réservés.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'abroger la délibération n°BC_2025-01-16_07 du 16 janvier 2025 en ce qui concerne la convention de réservation,
- d'approuver la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec Les Résidences Yvelines Essonne,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20, L. 5111-4 et L. 2252-1 à L. 2252-5,

VU le code civil et notamment son article 2305,

VU le code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L. 441-1 et R. 441-5 à R. 441-6,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-06-29_15 du 29 juin 2023 portant sur la demande de prolongation du 1^{er} Programme Local de l'habitat intercommunal (PLHi) pour une durée de 2 ans maximum auprès de l'Etat,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-04-25_04 du 25 avril 2024 portant approbation de la convention de gestion en flux des logements sociaux entre la Communauté urbaine et Les Résidences Yvelines Essonne,

VU la délibération du Bureau communautaire n° BC_2025-01-16_07 du 16 janvier 2025 portant approbation de la garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 26 logements locatifs sociaux situés rue Daniel Blervaque et chemin de Beauregard, dans la ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy et approbation de la convention de réservation de logements pour la Communauté urbaine,

VU la convention de réservation de logements modifiée, telle qu'annexée à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n° BC_2025-01-16_07 du 16 janvier 2025 en ce qui concerne la convention de réservation.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec Les Résidences Yvelines Essonne.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 05/09/2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 05/09/2025
Exécutoire le : 05/09/2025 (Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles (Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 4 septembre 2025



Cécile ZAHNIT-POPESCU